



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée ordinaire du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 7 septembre 2021, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal, sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les conseillers, Dany Boyer, Luc Charron, Pierrick Gripon, Jean-Denis Patenaude et Mmes les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20h00.

ADOPTION DES MINUTES ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AOÛT 2021

9569-09-2021 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 août 2021.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9570-09-2021 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Roy

Accompagnée de 4 citoyens du rang Saint-Régis, réitère sa demande à ce que la limite de vitesse soit réduite à 70km/h sur le rang Saint-Régis.

M. le maire mentionne que des mesures ont été mises en place suite à la visite de Mme Roy en juillet tel que l'installation d'un afficheur de vitesse, un message de sensibilisation sur le panneau d'affichage électronique et une demande de présence policière accrue sur le rang Saint-Régis. Le conseil étudiera la possibilité de réduire la vitesse et d'améliorer la sécurité à l'intersection de la montée Grande-Ligne.

RÈGLEMENTS :

A) AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 484-2021 RELATIF AUX FERMETURES DE FOSSÉS ET L'INSTALLATION DE PONCEAUX

9571-09-2021 Monsieur Dany Boyer donne un avis de motion qu'un règlement 484-2021 relatif aux fermetures de fossés et à l'installation de ponceaux soit présenté pour adoption à la présente assemblée ou à une assemblée subséquente.

B) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 484-2021 RELATIF AUX FERMETURES DE FOSSÉS ET L'INSTALLATION DE PONCEAUX

9572-09-2021 CONSIDÉRANT l'avis de motion relatif au règlement 484-2021 donné lors de l'assemblée régulière du 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture du règlement 484-2021;

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le projet de règlement 484-2021 relatif aux fermetures de fossés et à l'installation de ponceaux.



C) AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 485-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT 337-2010 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER UNE EXEMPTION AU PAIEMENT DE LA COMPENSATION POUR FRAIS DE PARC

9573-09-2021 Monsieur Dany Boyer donne un avis de motion qu'un règlement 485-2021 amendant le règlement 337-2010 relatif au lotissement afin d'ajouter une exemption au paiement de la compensation pour frais de parc soit présenté pour adoption à la présente assemblée ou à une assemblée subséquente.

D) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 485-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT 337-2010 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER UNE EXEMPTION AU PAIEMENT DE LA COMPENSATION POUR FRAIS DE PARC

9573A-09-2021 CONSIDÉRANT l'avis de motion relatif au règlement 485-2021 donné lors de l'assemblée régulière du 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la dispense de lecture du règlement 485-2021;

IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le projet de règlement 485-2021 amendant le règlement 337-2010 relatif au lotissement afin d'ajouter une exemption au paiement de la compensation pour frais de parc.

URBANISME :

A) DÉROGATION MINEURE / 707-A RUE GUÉRIN, LOT 6 456 209 / PERMETTRE UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC UNE MARGE AVANT DE 6.10M / URB-2021-22, DM-12-2021

Monsieur Luc Charron déclare son intérêt et se retire des délibérations et de la prise de décisions

9573B-09-2021 CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 25 juillet 2021 pour permettre une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée avec une marge avant de 6,10 mètres;

CONSIDÉRANT que selon la grille des usages et des normes de la zone H-218 du Règlement #340-2010 de zonage et de PIIA, la marge avant minimale est de 9 mètres;

CONSIDÉRANT que l'ancien tracé de la rue Guérin devait se finir en rond-point, mais que ce tracé ne sera jamais envisagé par la ville et cause préjudice au propriétaire de la nouvelle maison qui sera construite selon le même alignement que les deux voisins;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 23 août 2021;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Isidore et que les membres du C.C.U. en font la recommandation;

IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter la dérogation mineure visant à permettre une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée avec une marge avant de 6,10 mètres;

B) PIIA / 707-A RUE GUÉRIN, LOT 6 456 209 / NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE UNIFAMILIALE / URB-2021-23

Monsieur Luc Charron déclare son intérêt et se retire des délibérations et de la prise de décisions



9574-09-2021

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel a été déposée le 3 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation portant le numéro 2021-46299-P, réalisé par Danny Drolet, a-g. en date du 16 juillet 2021 a été déposé par le requérant le 25 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que des plans de construction numéro 3153-V3 de Mario Carpentier, T.P #3954, datés du 21 mai 2020 ont été déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT le dépôt des types de revêtement extérieur le 23 août 2021; soit un revêtement de pierre gris, de vinyle gris blanc et de MAC gris;

CONSIDÉRANT que le lot 6 456 209 est situé dans la zone résidentielle H-218 où le PIIA est applicable;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les critères et objectifs du PIIA et en font la recommandation au membre du conseil municipal ;

IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 456 209 de la rue Guérin portant le numéro civique 707 A, tel que présenté au plan projet d'implantation portant le numéro 2021-46299-P en date du 16 juillet 2021 et des plans de Mario Carpentier numéro 3153-V3 daté de 21 mai 2020.

ADMINISTRATION:

A) APPUI À UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) DANS LE CADRE DU PROJET COMMUN TOUCHANT LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS

9575-09-2021

CONSIDÉRANT le bassin versant de la rivière Saint-Régis (incluant le sous-bassin de la rivière Saint-Pierre) est le lieu de multiples problématiques liées à l'eau (érosion, inondation, rétention, recharge de la nappe, lessivage des sols), vécus par les municipalités sises sur ce territoire, soit : « Saint-Rémi dans la MRC des Jardins-de-Napierville, Saint-Constant, Saint-Isidore et Sainte-Catherine dans la MRC de Roussillon »;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de ces municipalités se sont rencontrés en comité pour convenir de solutionner les problèmes, par la mise sur pied d'un projet commun;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Roussillon a proposé de rédiger avec l'aide de la Scabric, une demande de financement au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

CONSIDÉRANT QUE le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) servira à financer une grande partie des coûts de réalisation du projet commun touchant le bassin versant de la rivière Saint-Régis étant donné que ce programme peut couvrir jusqu'à 75% des coûts admissibles du projet.

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte d'appuyer la demande de financement au Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) dans le cadre du projet commun touchant le bassin versant de la rivière Saint-Régis, et de déléguer la MRC de Roussillon pour la préparation et la présentation de la demande de financement.



B) OCTROI DE CONTRAT / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU ET CONSTRUCTION DE FOSSÉ SUR LE CHEMIN DE SAINT-RÉMI

9576-09-2021 CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres publié sur le site SEAO pour des travaux de remplacement de ponceau et de construction de fossé sur le chemin Saint-Rémi, du 25 juin au 5 août 2021 (numéro AO2021-03 / 1504276)

CONSIDÉRANT les soumissions reçues au terme du processus, à savoir :

Eurovia Québec Construction Inc.	327 355.47\$ incluant les taxes
Excavation Jonda Inc.	327 879.96\$ incluant les taxes
Jupiter construction inc.	339 646.96\$ incluant les taxes

IL EST RÉSOLU unanimement d'octroyer le contrat pour des travaux de remplacement de ponceau et de construction de fossé sur le chemin Saint-Rémi à Eurovia Québec Construction Inc., pour un montant de 327 355.47\$;

ATTENDU que cette dépense sera partagée avec les propriétaires limitrophes conformément à l'entente promoteur pour le développement des lots 2 868 689 et 2 868 684. Le montant résiduel revenant à la municipalité sera assumé par le fonds carrière et sablière.

C) OCTROI DE CONTRAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAU ET DE CONSTRUCTION DE FOSSÉ SUR LE CHEMIN DE SAINT-RÉMI

9577-09-2021 CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux de remplacement de ponceau et de construction de fossé sur le chemin Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues au terme du processus, à savoir :

Groupe DGS (PB21-094)	10 300\$ excluant les taxes
Efel Experts-conseils (21F05-1395)	15 700\$ excluant les taxes

IL EST RÉSOLU unanimement d'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux de remplacement de ponceau et de construction de fossé sur le chemin Saint-Rémi à Groupe DGS, pour un montant de 10 300\$ plus taxes ;

ATTENDU que cette dépense sera assumée par le fonds carrière et sablière.

D) OCTROI DE CONTRAT / ACQUISITION D'UN PUMPTRACK

9578-09-2021 CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture du pumptrack ;

CONSIDÉRANT l'unique soumission reçue, soit :

Atmosphäre (option 1)	91 759.08\$
Canadian ramp company	aucune soumission
Progressive pumptracks	aucune soumission

IL EST RÉSOLU unanimement d'octroyer le contrat pour la fourniture d'un pumptrack à Atmosphäre, conformément à l'option 1 soumise dans la soumission 7350 - 4181, pour un montant de 91 759.08\$ plus taxes ;

ATTENDU que cette dépense sera assumée par le fonds pour projets spéciaux.

E) AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE – ENTRETIEN ROUTE VERTE

9579-09-2021 CONSIDÉRANT que la construction du parachèvement du tronçon numéro 3 de la Route verte débutera prochainement ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Mercier et de Saint-Constant sont intéressées à déléguer à la municipalité de Saint-Isidore les travaux d'entretien général de la voie parallèle et la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien général seront à la charge des municipalités de Saint-Isidore, Mercier et Saint-Constant selon la répartition financière prévues aux ententes ;



CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée entre la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon) et chacune des municipalités ;

IL EST RÉSOLU unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ces ententes pour assurer l'entretien de la pose cyclable et de la voie parallèle.

F) DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2021

Les membres du Conseil accusent réception des états financiers au 31 août 2021.

VARIA

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2021

9580-09-2021 CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des communautés (FDC) 2021 offre un soutien financier sous forme de subvention aux projets innovants, structurants et concertés de développement des communautés et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore dispose d'une somme réservée de 90 203 \$ à même le FDC 2021 de la MRC de Roussillon ;
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et (unanimement) résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande financière de 90 203 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du FDC 2021 pour le projet d'aménagement d'un pumptrack, totalisant 112 755 \$;

ET QUE Sébastien Carignan-Cervera, directeur général ou son remplaçant soit autorisé à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

COMPTES À PAYER

9581-09-2021 Il est résolu unanimement que les comptes du mois d'août 2021 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 317 428.03 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

9582-09-2021 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois d'août 2021 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 9437-01-2021 pour un montant de 15 531.77 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste
que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier